

Renvoi aux comités de division et des finances de l'adresse des citoyens de la commune d'Ymeray (Eure-et-Loir) qui annoncent des dons patriotiques et demandent que le nom d'Ymeray lui sont conservé, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de division et des finances de l'adresse des citoyens de la commune d'Ymeray (Eure-et-Loir) qui annoncent des dons patriotiques et demandent que le nom d'Ymeray lui sont conservé, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 196;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27978_t1_0196_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

lornies qui ont été répandues dans Paris contre les Ardennois, applaudit à la sévérité que la Convention nationale a déployée contre les fédéralistes et les hébertistes.

Elle lui donne l'assurance de son dévouement, et l'invite à rester à son poste (1).

L'ORATEUR de la députation : « Citoyens représentants,

La société populaire de Mézières et Libreville nous a envoyés pour vous exprimer la juste indignation dont elle a été pénétrée en apprenant les noires calomnies vomies par l'intrigue et répandues dans Paris contre les ardennais. Ne vous y trompez pas, Législateurs, vous avez frappé les fédéralistes, les hébertistes; nous avons, avec la France entière, applaudi avec enthousiasme à la juste sévérité qui a fait tomber leurs têtes sous le glaive des lois; vous avez sauvé la patrie, mais ce n'est point encore assez : de nouveaux ennemis se présentent plus dangereux peut-être. L'aristocratie, ce monstre odieux, se replie en tous sens. Ses vils partisans calomnient les patriotes pour les diviser et les écraser. Ils nous accusent d'être des fédéralistes, des modérés, d'être prêts à entrer en contre-révolution, et dans quel moment osent-ils ainsi nous calomnier ? C'est quand le département n'a cessé par son attachement inviolable à la Sainte Montagne, de donner les preuves les plus frappantes de son énergique patriotisme; c'est après que les habitants de ces deux villes ont fait pendant plus de deux ans, le service de guerre; c'est au moment où dépouillée de toute la jeunesse qui borde nos frontières, les pères de famille au nombre de plus de deux cents viennent de partir pour aller servir de flanqueurs à l'armée des Ardennes; c'est au moment où le petit nombre qui reste, exige que chacun monte cinq gardes par décade. Et quels sont ces lâches qui osent ainsi nous calomnier ? Ce sont des hommes dont l'opinion publique a fait justice depuis longtemps; c'est un lâche qui trouve plus de facilité à porter des coups aux patriotes qu'à combattre l'ennemi en face de qui son poste est marqué. Achevez vos pénibles travaux, citoyens représentants, terrassez les intrigans, ces ennemis de l'intérieur, vous avez mis la probité et la vertu à l'ordre du jour, cette sublime déclaration assure notre bonheur; s'il est des coupables parmi les administrés et les administrateurs de notre département, frappez; nous bénirons vos coups, ne comptez pas nos sacrifices, comptez sur notre énergie, notre attachement à la Convention est sans borne.

Restez à votre poste, citoyens représentants, c'est votre devoir; le nôtre est de combattre les satellites des despotes, répondez nous des ennemis du dedans, notre courage, vous répond de ceux du dehors; vive la République » (2).

(Applaudissements.)

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXVI, 77. J. Sablier, n° 1276; *Audit. nat.*, n° 578; *M.U.*, XXXIX, 73; *J. Fr.*, n° 577; *C. Univ.*, 6 flor.; *Rép.*, n° 125; *Mess. soir*, n° 614.

(2) C 303, pl. 1100, p. 35, s.d., signée DECANAUT, BIOLLEY, VIRMoux, BOULIN.

(3) P.V., XXXVI, 77.

41

Des citoyens de la commune d'Ymeray, district de Chartres, applaudissent aux travaux de la Convention nationale; ils déposent sur l'autel de la patrie 102 liv. en numéraire et 42 chemises; ils annoncent que leur commune a envoyé à la monnaie 20 marcs 4 onces d'argent, et ils demandent que le nom d'Ymeray lui soit conservé.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi aux comités de division et des finances (1).

42

La société populaire de Pont-à-Mousson, témoigne à la Convention nationale sa reconnaissance de ce qu'elle a mis à l'ordre du jour la probité et la justice; elle demande que lors de la reprise de Valenciennes, il lui soit accordé une pièce de canon pour en former 12 poignées de sabres ornées d'attributs républicains, qu'elle destine aux 12 guerriers qui se seront le plus couverts de gloire. Elle a ouvert pour les frais de fabrication de ces poignées une souscription qui a déjà produit 2,352 liv. 15 sols (2).

L'ORATEUR de la députation : « Citoyens représentants,

Vous avez mis la probité et la justice à l'ordre du jour. La société populaire de Pont-à-Mousson y a ajouté la reconnaissance pour les fondateurs de la liberté et les défenseurs de la République.

Notre premier vœu est pour vous, pères de la patrie, qui d'une main ferme et sage, écrasez la perfidie, dirigez le timon de l'état, et faites trembler les despotes.

Laissez-nous ajouter une feuille de chêne à la couronne qui vous est destinée, à vous qui combattez et triomphez pour nous à chaque instant du jour; nous vous l'offrons, dans l'assurance d'une confiance sans bornes, dans celle du bonheur dont nous jouissons, notre patriotisme ardent et notre amour pour la vertu.

Nos sentimens pour nos législateurs s'étendent sur nos fils, nos frères, nos amis, qui versent leur sang sur la frontière, et nous voulons leur en donner un témoignage digne de républicains: en conséquence, nous vous demandons, citoyens représentants, de vouloir lorsque la reprise de Valenciennes aura lieu, nous accorder premièrement l'une des pièces de canon enlevée à l'ennemi, ou de son métal, jusqu'à la concurrence d'un quintal; secondement, d'employer les débris des armes publiques des despotes, et d'en fabriquer dans notre

(1) P.V., XXXVI, 77 et 228.

(2) P.V., XXXVI, 77. Bⁱⁿ, 5 flor. (suppl¹); *J. Mont.*, n° 163; *M.U.*, XXXIX, 122.